



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

EFE BPR 1

SESSION 2019

**CAPLP  
CONCOURS EXTERNE**

**Section : BÂTIMENT  
Option : PEINTURE - REVÊTEMENTS**

**EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

Durée : 4 heures

*Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il lui est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

Tournez la page S.V.P.

A

# Dossier sujet

## Constitution du sujet

### Le sujet comprend 3 dossiers

<b>1. Dossier de documentation</b>	pages 1 à 37
<b>2. Dossier de questionnement</b>	
Étude 1	page 2
Étude 2	page 3
Étude 3	page 4
Étude 4	page 5
Étude 5	page 6
<b>3. Dossier réponses</b>	
DR1	pages 2 à 4
DR2	page 5
DR3	page 6
DR4	pages 7 et 8
DR5	pages 9 et 10
DR6	page 11
DR7	page 12
DR8	page 13

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	3028J	101	7399

<b>DOSSIER DE DOCUMENTATION</b>
---------------------------------

Présentation de l'épreuve	pages 2 à 3
Plans - DD1	pages 4 à 7
Extrait du CCTP - DD2	pages 8 à 10
Ressources Arts Appliqués – DD3	pages 11
Ressources EGLS – DD4	page 12
Extrait du référentiel – DD5	pages 13 à 37

## NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à proposer une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel du champ professionnel de l'option choisie.

À partir d'un dossier de documentation fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre, ainsi que l'évaluation envisagée,
- d'élaborer des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

## MISE EN SITUATION

Réhabilitation de la mairie de Brassempouy



Le dossier technique fait référence aux travaux de réhabilitation de logements en mairie de Brassempouy, petite ville située dans les Landes. Ville, principalement connue pour les découvertes archéologiques qui y ont été faites, en particulier, la célèbre « Dame de Brassempouy ».

Les travaux portent sur la rénovation extérieure et intérieure du bâtiment, rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage.

Le rez-de-chaussée accueillera un hall d'entrée, une salle de conseil, le bureau du maire, une agence postale ainsi que des vestiaires pour les employés communaux. Au premier niveau la distribution des pièces des logements sera revue.

Les travaux confiés aux élèves ne concernent **qu'une partie de la rénovation intérieure, au RDC**. Le reste des travaux étant réalisés par des entreprises locales.

Les pièces concernées sont :

- le hall d'entrée ;
- la salle du conseil ;
- l'accueil mairie ;
- l'agence postale.

Les activités proposées aux élèves sont :

- application manuelle, d'impression, de peinture acrylique ou de peinture minérale sur plafond et mur ;
- pose de revêtement mural, à raccord sauté dans la salle du conseil.

Ce travail est confié à une classe de première du baccalauréat professionnel « aménagement finition du bâtiment », composée de 12 élèves :

- 6 élèves viennent de seconde de bac pro AFB ;
- 2 élèves viennent de terminale bac pro (maintenance des systèmes énergétiques et climatiques et de technicien d'étude du bâtiment) ;
- 4 élèves ont déjà obtenu un certificat d'aptitude professionnelle « peintre applicateur de revêtement » ou « plâtrier plaquiste ».

Cette rénovation concernant un établissement recevant du public (ERP), le conseil municipal de Brassempouy a choisi d'effectuer ces travaux en sélectionnant des produits limitant l'émission de polluant dans l'air intérieur.

Les enduits et peintures choisis seront des produits de classe A+, capteur de formaldéhyde ou non, ou des produits minéraux à base de silicate, répondant au label 'nature plus®'.

Le revêtement mural, répondra au label 'RAL-tapeten®' qui garantit des teneurs limitées en métaux lourds, formaldéhyde et qui interdit certains plastifiants.

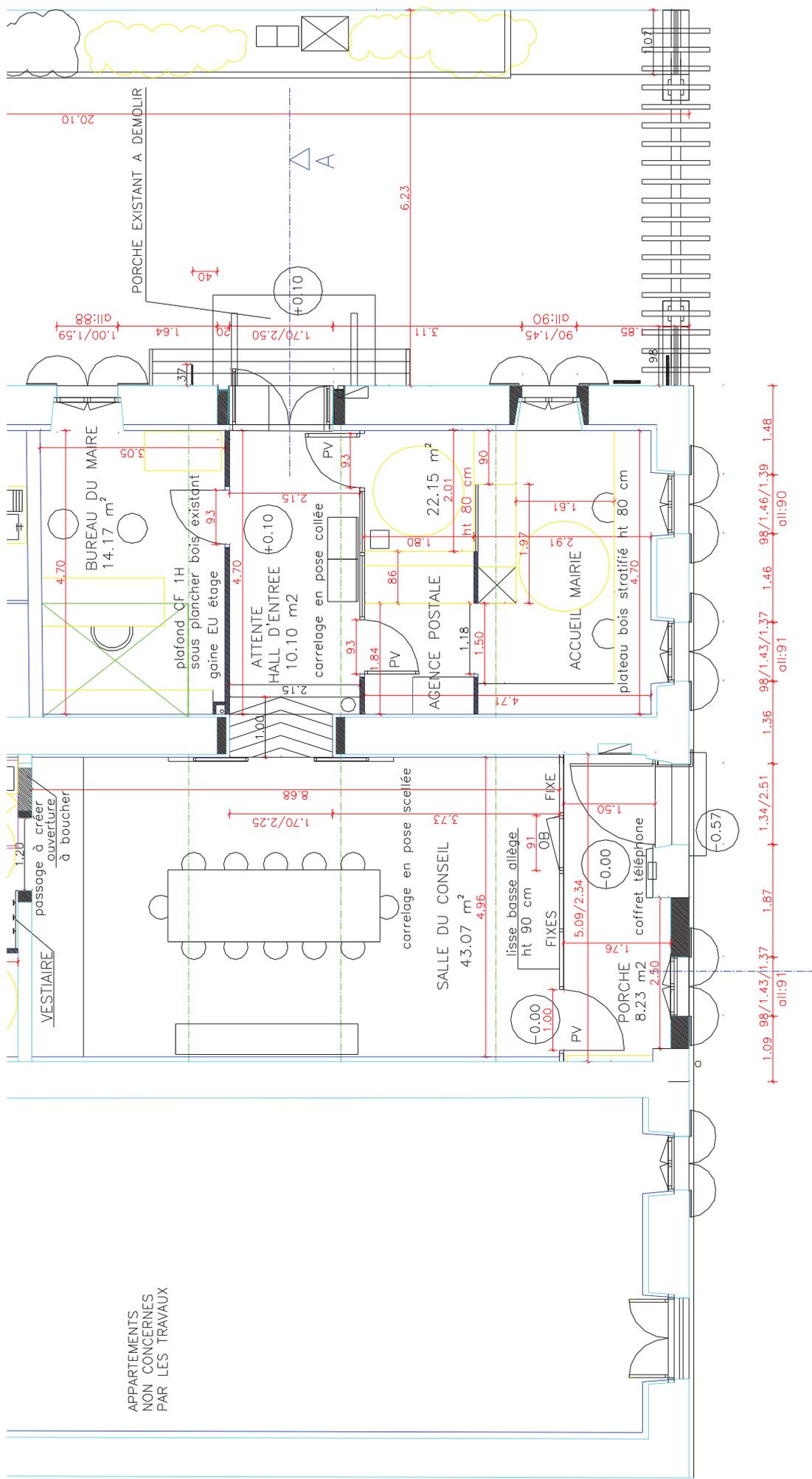
Enfin, il a été décidé, d'introduire un certain nombre d'éléments de style Art-Déco, en résonance à la tradition d'un style dit ' Néo-Régionaliste' particulièrement prisé dans les années 1930 à 1950 dans l'aquitaine et plus particulièrement les Landes et le Pays Basque.

Le planning des travaux indique une intervention des élèves durant le premier semestre de l'année scolaire.

À la suite de la réalisation des travaux, il est proposé aux élèves d'assister à un conseil municipal, afin de présenter les travaux effectués et de participer ainsi à une des instances de la vie démocratique.

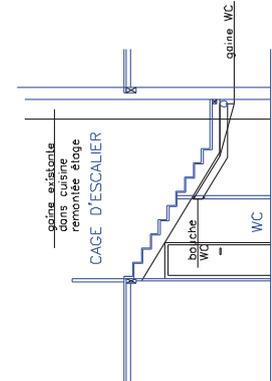
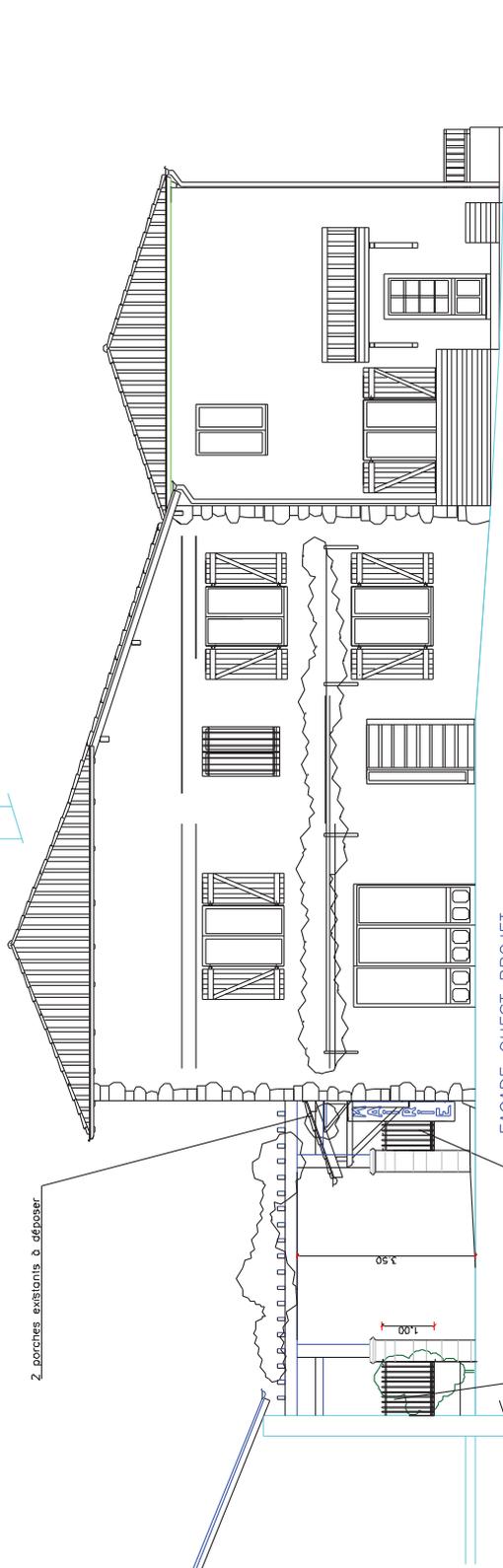
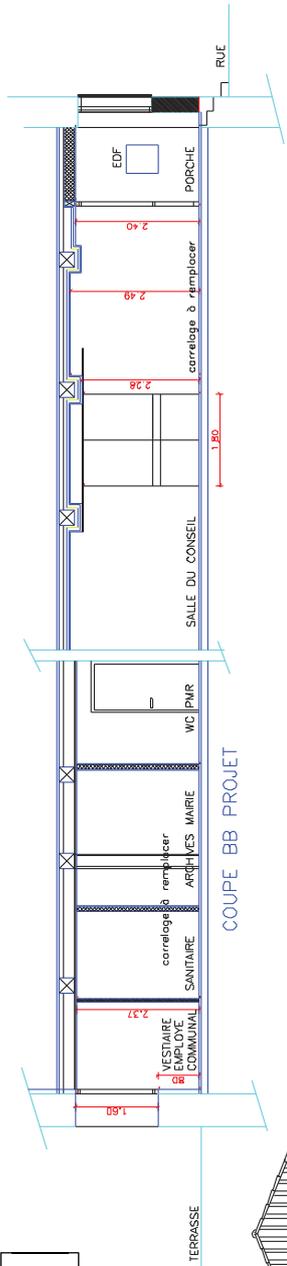




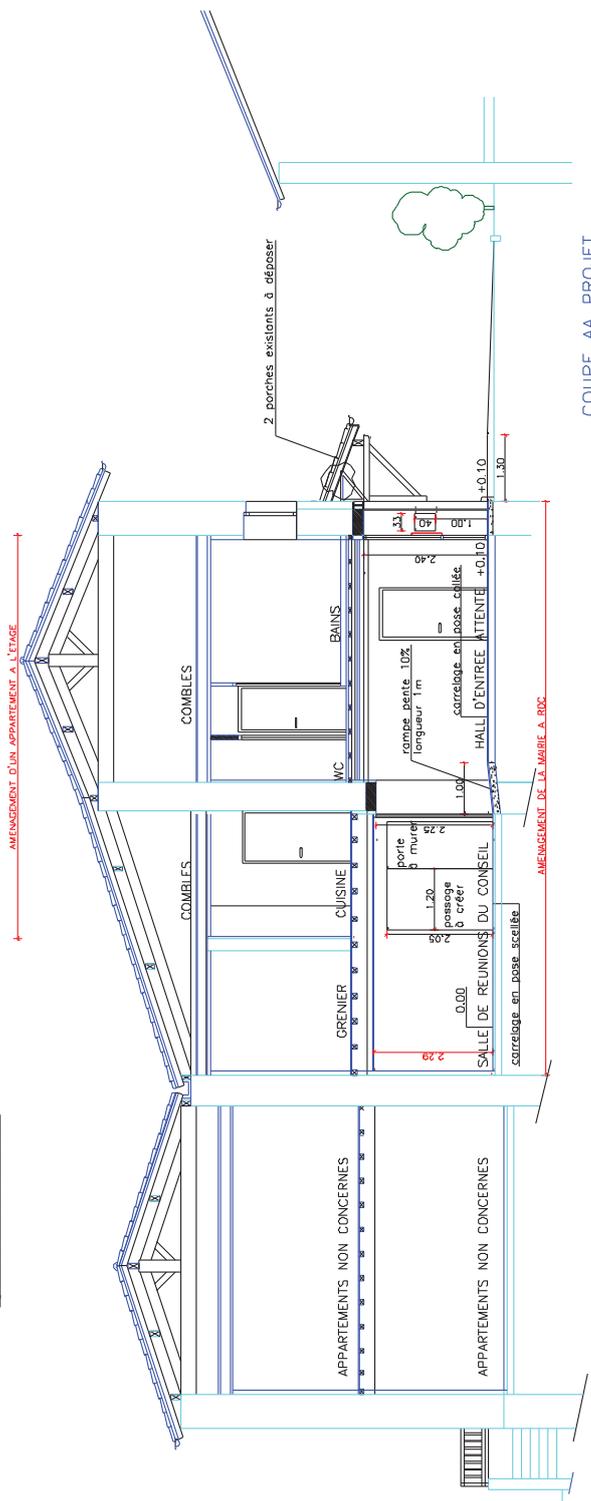


# COUPES- PROJET

DD1



COUPE PARTIELLE SUR WC RDC APPARTEMENT



COUPE AA PROJET

Tournez la page S.V.P.

## LOT N° 6 - Peinture

### 1) DISPOSITIONS GÉNÉRALES (Extraits)

.../...

#### 1.5) Connaissances des lieux

.../...

Reconnu les sites, lieux et terrains d'implantation des ouvrages, et tous les éléments généraux et locaux en relation avec la réalisation du chantier.

Procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des travaux ainsi qu'à l'organisation du fonctionnement du chantier ( moyens de communications et de transport, lieux d'extraction des matériaux, stockage des matériaux sur chantier, ressources en main-d'œuvre, énergie électrique, eau, installation de chantier, éloignement des décharges publiques ou privée.)

.../...

### 2) DOCUMENTS NORMATIFS

Les ouvrages réalisés devront être en conformité des normes et règlements en vigueur, y compris leurs mises à jour éventuelles, notamment les documents suivants :

DTU

- N°59.1 Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais.
- N°59.4 Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.
- N°59.2 Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.
- N°42.1 Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères.

Et toutes normes s'y afférentes.

Autres documents :

Avis techniques des matériaux et procédés utilisés, s'ils n'entrent pas dans le cadre du DTU. Notices techniques des fabricants.

Spécifications de l'UNPVF (Union Nationale des Peintres et Vitriers de France). Agréments des procédés et des produits utilisés.

### 3) CONTENU DU MARCHÉ

#### 3.1 - Font partis des prestations du présent lot :

- le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols, etc...
- la réception des supports ;
- la mise en place, la dépose et le transport des échafaudages nécessaires ;
- l'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches de revêtements, y compris toutes sujétions, (réchampissages, mises en peinture des surfaces de références) ;
- la finition du rebouchage des trous et saignées des autres corps d'états, laissées par ces derniers en retrait de 1 mm ;
- la protection des ouvrages des autres corps d'états si elle s'avère nécessaire par les travaux de peinture.

#### 3.2 – Sont exclus des prestations du présent lot :

- les travaux d'encastrement et de scellement dans les cloisons ;
- la fourniture et la pose de baguettes et de couvre-joints ;
- la dépose et la repose d'appareils d'équipements (corps de chauffe ou autres) ;
- la reprise et raccords nécessaires, suite à l'intervention d'autres corps d'états après exécution des présents lots.

#### 4) NATURE, PROVENANCE ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX

##### 4.1 – Obligations du ou des fabricants

Le ou les fabricants devront garantir la qualité de leurs produits, ainsi que leur bonne mise en œuvre. A cet effet, ils devront s'engager à visiter régulièrement le chantier (périodicité mensuelle) pour vérifier que les produits sont bien ceux de leur fabrication et qu'ils sont appliqués en conformité avec la description fournie lors de la présentation des surfaces témoins et selon les règles de l'art.

De plus la réception sera liée à la production par l'entrepreneur du présent lot, d'un procès-verbal de bonne exécution sans réserve, signé du ou des fabricants.

##### 4.2 – Choix et échantillons

Les tons des revêtements seront définis par le maître d'œuvre. Des surfaces témoins de dimensions suffisantes seront soumises à son agrément pour chaque ton.

A sa demande, un échantillon de chacun des produits pourra être déposé au bureau du chantier. Il pourra faire l'objet d'un essai à côté de la surface témoin.

#### 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

.../...

##### 5.2 – Reconnaissance des subjectiles

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procèdera à un examen des subjectiles qu'il a à traiter et fera part au maître d'œuvre des observations qu'il aurait éventuellement à formuler.

Au cas où il constaterait des différences, ou si l'état du chantier n'est pas conforme aux spécifications du DTU, il devra les signaler au maître d'œuvre.

S'il néglige cette formalité, il restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences qu'elles pourraient entraîner.

##### 5.3 – Mise en œuvre

La mise en œuvre des produits se fera suivant les dispositions prévues par le DTU ou les notices techniques des fabricants.

#### 6) EXÉCUTION DES TRAVAUX

##### 6.1 – Travaux de peinture d'impression

###### a) Sur bois à peindre

Lorsque l'entrepreneur du présent lot doit l'impression de présent lot, il doit s'entendre avec l'entreprise de menuiserie pour exécuter cette impression, soit en usine, soit à l'arrivée sur le chantier avant pose, et au plus tard dans les 6 jours.

###### b) Sur métaux ferreux

Ces éléments seront livrés sur le chantier, par les différents entrepreneurs, préservés d'une couche de peinture antirouille.

Toutefois, l'entrepreneur du présent lot devra une nouvelle couche de peinture antirouille. La nature du produit devra être compatible avec celle appliquée en première couche.

###### c) Autres métaux

Il sera prévu un dégraissage soigné avant travaux de peinture.

##### 6.2 – Réchappissage

Les travaux de peinture sur tout matériau seront correctement exécutés et devront tenir compte de tout réchappissage nécessaire ou demandé en cours de chantier par le maître d'œuvre.

Les réchappissages ne donneront lieu à aucune plus-value.

## 1) MAIRIE

### 1.1) EXTÉRIEURS

.../...

### 1.2) INTÉRIEURS

#### 1.2.1) Plafonds

Égrenage.

Reprise enduit pour finition courante.

Ponçage.

Impression classe A+, de type 'Aquaryl impress' de chez Unikalo ou similaire.

2 couches de peinture mate, capteur de formaldéhyde de type 'Aquaryl inspir mat' de chez Unikalo ou similaire.

**Localisation** : *plafonds pièces sèches*

#### 1.2.2) Menuiseries

Ponçage.

Brossage.

Impression pour bois.

2 couches de peinture classe A+ de type 'Aquaryl satin' de chez Unikalo ou similaire.

REF nuancier Unik'colors - choix de la teinte à déterminer ultérieurement.

**Localisation** : *huisseries et menuiseries « hall d'entrée » ;  
huisseries « accueil Mairie » et « agence postale ».*

REF nuanciers Unik'colors - choix de la teinte à déterminer ultérieurement en accord avec le revêtement mural.

**Localisation** : *huisserie salle du conseil*

#### 1.2.3) Murs

Arrachage ancien revêtement, lavage, rebouchage, ponçage, impression de type 'Aquaryl impress' de chez Unikalo ou similaire.

Pose revêtement mural.

REF Catalogue 'DESIGNBOOK 2019' n° 327351, de chez Living walls.

**Localisation** : *salle du conseil*

Lessivage, rebouchage, ponçage, impression Soliprim de chez Keim, 2 couches de peinture minérale KEIM optil plus ou similaire.

REF nuancier 'Keim Exclusiv' - choix de la teinte à déterminer ultérieurement.

**Localisation** : *Hall d'entrée ;  
accueil mairie et agence postale.*

## COMPOSITION ARTS DÉCO BASQUE



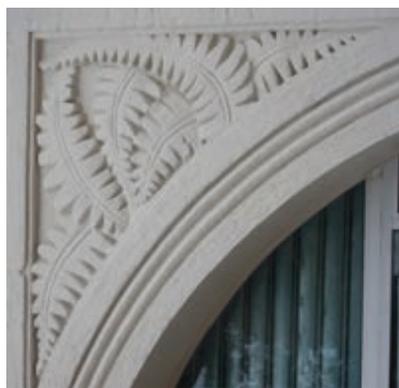
Détail façade de la piscine municipale  
Bègles 1932



Détail architecture  
Art Déco Basque



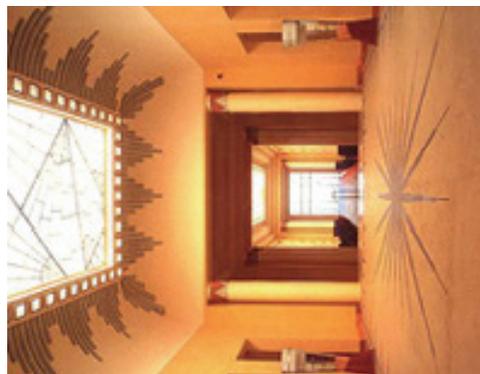
Piscine municipale par BLANCHARD  
Bègles 1932



Détail architecture  
Art Déco Basque



Détail ornemental bar  
François Bayonne



Hall casino municipal  
Biarritz 1929



Détail mosaïque Atrium  
Casino Dax



Verrière magasin  
Dames de France  
Bayonne 1924

## DOCUMENT RESSOURCE : LES ENSEIGNEMENTS GENERAUX LIES A LA SPECIALITE.

Source : Vade-mecum EGLS Rectorat de Bordeaux - groupe inter académique IEN ET/EG

Ces enseignements font le lien entre l'enseignement général et le champ professionnel. Démontrant la cohérence de l'ensemble de la formation, ils reposent sur les opportunités d'enrichissement et d'ouverture qu'offrent les disciplines générales à la spécialité préparée par les élèves ou les apprentis.

À partir de 152 heures réparties sur les 3 années de formation, l'objectif des EGLS est de favoriser la conduite de projets pédagogiques communs au travers de croisement des programmes et des référentiels des disciplines d'enseignements généraux et professionnels, constituant une entrée pédagogique dans l'enseignement des disciplines telle que le français, les mathématiques, les langues vivantes, les arts appliqués.

### 1) Le cadre réglementaire

Les enseignements généraux sont définis par l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n°2 du 19 février 2009 qui stipule :

« Article 3- Le volume horaire de 152 heures correspond aux enseignements liés à la spécialité préparé et réparti par établissement » ;

- Font partie des dispositifs concernés par l'article 4 de cet arrêté

(... /...) « Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions » ;

- Ces enseignements sont dispensés par le professeur d'enseignement général.
- Le choix des disciplines impliquées et la répartition horaire relève de l'autonomie de l'établissement.
- Toutes les disciplines citées ci-dessous sont concernées :
  - Français
  - Langue vivante
  - Mathématiques
  - Sciences physiques et chimiques
  - Arts appliqués.

### 2) Les objectifs

Les enseignements généraux liés à la spécialité se construisent à la lumière d'entrée pédagogique possible.

- De besoins particuliers inhérents à la spécificité du baccalauréat préparé.
- De la complémentarité entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel.
- De la pédagogie de projet, afin de donner du sens aux apprentissages.

Ces trois approches favorisent des activités disciplinaires, pluridisciplinaires ou de projets.

Les EGLS tendent vers les objectifs suivants :

- Adapter la formation générale aux spécificités professionnelle.
- Apporter une cohérence globale dans la formation.
- Renforcer le rôle de l'enseignement général dans la formation professionnelle.
- Favoriser la réalisation de projets communs.

**Baccalauréat Professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment »**

**PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES**

CAPACITÉS	COMPÉTENCES	
<b>S'INFORMER</b>	<b>C1</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Décoder et analyser les données de définition</li> <li>2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion</li> </ol>
<b>TRAITER DÉCIDER</b>	<b>C2</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Organiser l'intervention en toute sécurité</li> <li>2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution</li> <li>3 Établir un calendrier prévisionnel d'exécution</li> <li>4 Établir les quantitatifs de matériaux</li> <li>5 Établir les besoins en matériels</li> </ol>
<b>METTRE EN ŒUVRE RÉALISER</b>	<b>C3</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Reconnaître le chantier</li> <li>2 Organiser et approvisionner le chantier</li> <li>3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages</li> <li>4 Organiser la zone d'intervention</li> <li>5 Préparer les supports</li> <li>6 Réaliser une implantation</li> <li>7 Appliquer des produits, des enduits</li> <li>8 Poser des revêtements muraux et de sols</li> <li>9 Construire des cloisons.</li> <li>10 Poser des matériaux isolants</li> <li>11 Réaliser des plafonds suspendus</li> <li>12 Poser des éléments décoratifs et de finition</li> <li>13 Assurer le suivi du chantier</li> <li>14 Assurer le repli du chantier</li> </ol>
<b>COMMUNIQUER</b>	<b>C4</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Animer une petite équipe</li> <li>2 Communiquer avec les différents partenaires</li> <li>3 Rendre compte</li> </ol>

## CAPACITÉ C1 : S'INFORMER

## COMPÉTENCE : C1.1 Décoder et analyser les données de définition

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U21	<b>1 Identifier, reconnaître et classer</b> les différents documents.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Supports de communication (téléphone, télécopie, courrier électronique)... Documents internes à l'entreprise.	Les sources d'information sont correctement identifiées. Le classement est justifié et cohérent, au regard des contenus et de l'objectif de la recherche. Il permet d'accéder facilement à l'information recherchée.
U21	<b>2 Rechercher, sélectionner et analyser</b> des informations.	Dossier de définition : - C.C.A.P., - C.C.T.G., - C.C.T.P. (devis descriptif, ...), - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - plan général de coordination (P.G.C.), - plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.), - plan d'action qualité (P.A.Q.), - plan d'assurance environnement (P.A.E.), - document unique (D.U.), - schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets	Les informations sélectionnées sont strictement utiles et nécessaires. Elles correspondent aux besoins et aux exigences du chantier. Les exigences environnementales sont identifiées. La recherche est méthodique. Les informations strictement utiles et nécessaires sont sélectionnées. Les informations sélectionnées permettent de développer l'étude. Les ressources sont exploitées, décodées et correctement analysées. Les incohérences sont repérées et transmises à la hiérarchie.
U21	<b>3 Extraire</b> les données utiles à la réalisation du chantier.	(S.O.G.E.D.), - schéma organisationnel de suivi et d'élimination des déchets (S.O.S.E.D.), - plan local de gestion des déchets, - calendrier général, - devis quantitatif et estimatif, - projets divers (décoratif...), - imprimés de déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.), - autorisations de voirie, etc. Ressources techniques et normatives : - normes, DTU, - avis techniques, - fiches et notices techniques, - modes opératoires, - fiches de données de sécurité des produits, - échantillons, - nuanciers, etc. Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.). Informations recueillies lors d'une reconnaissance préalable du site. Calepinage. Coordonnées des fournisseurs et des organismes. Ressources informatiques (CD ROM, sites Internet, ...). Codes et langages techniques et/ou informatiques.	Les données recueillies sont les éléments indispensables pour la prise en charge du chantier. Les informations strictement utiles et nécessaires au déroulement du chantier sont méthodiquement consignées. La synthèse des documents présentés permet d'avoir une vue d'ensemble du chantier réaliste. Le vocabulaire employé est précis. Les documents fournis à cet effet sont correctement renseignés. Le vocabulaire employé est précis.

## CAPACITÉ C1 : S'INFORMER

## COMPÉTENCE : C1.2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U21	1 Localiser le chantier.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Supports de communication classiques (téléphone, télécopie...) et matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...).	Le chantier est correctement localisé et placé dans son contexte et son environnement.
U21	2 Localiser et identifier un ouvrage et les tâches qui lui sont liées.	Documents internes à l'entreprise. Dossier de définition : - C.C.A.P., - C.C.T.G., - C.C.T.P. (devis descriptif, ...), - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - plan général de coordination (P.G.C.), - plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.), - plan d'action qualité (P.A.Q.), - plan d'assurance environnement (P.A.E.), - document unique (D.U.), - schéma organisationnel de ges-	L'ouvrage est localisé et identifié sur les documents graphiques, à partir des pièces écrites.
U21	3 Identifier les caractéristiques d'un ouvrage.		L'inventaire des tâches, des matériaux et des fournitures liés à l'ouvrage est méthodique, efficace et complet. La nature, les performances et la qualité de l'ouvrage sont relevées. Le vocabulaire employé est précis. Les ressources techniques nécessaires sont compulsées et leurs données sont correctement exploitées.
U21	4 Décoder le calendrier général.		Le calendrier est correctement décodé. Les tâches sont identifiées. Les plages et les durées d'intervention de chaque corps d'état sont relevées.
U21	5 Identifier et situer les interventions coordonnées avec les autres corps d'état.	tion et d'élimination des déchets (S.O.G.E.D.), - schéma organisationnel de suivi et d'élimination des déchets (S.O.S.E.D.), - plan local de gestion des déchets, - calendrier général, - devis quantitatif et estimatif, - projets divers (décoratif...), - imprimés de déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.), - autorisations de voirie, etc. Ressources techniques et normatives : - normes, DTU, - avis Techniques, - fiches et notices techniques, - modes opératoires, - fiches de données de sécurité des produits, - échantillons, - nuanciers, etc. Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.). Informations recueillies lors d'une reconnaissance préalable du site. Calepinage. Coordonnées des fournisseurs et des organismes. Ressources informatiques (CD ROM, sites Internet, ...). Codes et langages techniques et/ou informatiques.	Les délais de mise en œuvre sont repérés. Les plages d'intervention sont localisées et définies. Les liens avec les autres corps d'état sont repérés au regard de la chronologie des activités, des performances et de la qualité attendues des ouvrages Les incidences sur le déroulement du chantier sont mesurées.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U21	<b>1 Déterminer</b> des emplacements de stockage.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents internes à l'entreprise. Supports de communication classiques (téléphone, télécopie...) et matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...).	Les emplacements prennent en compte les différentes contraintes liées à la surcharge des structures, à l'accessibilité, aux implantations des aménagements et des réseaux d'alimentation, aux aires d'évolution et aux zones de passage, aux risques de détérioration, de pollution, de gel et de vol, etc., ...
U21	<b>2 Proposer</b> un plan d'approvisionnement.	Coordonnées des fournisseurs et des organismes. Ressources informatiques (CD ROM, sites Internet, ...). Informations recueillies lors d'une reconnaissance préalable du site. Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.).	Le plan d'approvisionnement est exploitable et prend en compte les contraintes. La répartition des matériaux prend en compte le lieu de mise en œuvre, l'ordre d'utilisation et minimise les manutentions.
U21	<b>3 Déterminer</b> les moyens de protection des personnels.	Ressources techniques et normatives.	Les moyens décrits visent la prévention collective des personnels, ainsi que la protection individuelle.
U21	<b>4 Déterminer</b> les moyens de protection des biens et des abords.	Dossier de définition relatif au lot étudié : - C.C.A.P., - C.C.T.G., - C.C.T.P. (devis descriptif, ...).	Les moyens de protection sont adaptés au chantier et respectent la réglementation en vigueur et l'environnement.
U21	<b>5 Vérifier</b> les faisabilités techniques et réglementaires.	Plan général de coordination (P.G.C.). Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.).	Les méthodes prévues sont adaptées aux tâches à réaliser et respectent les dispositions réglementaires.
U21	<b>6 Vérifier</b> la disponibilité commerciale des matériaux et des fournitures.	Plan d'action qualité (P.A.Q.). Plan d'Assurance environnement (P.A.E.).	Les disponibilités commerciales sont correctement vérifiées. Des solutions pour le remplacement des matériaux non disponibles sont envisagées.
U21	<b>7 Proposer</b> une variante technique.	Document Unique (D.U.). Schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets (S.O.G.E.D.). Schéma organisationnel de suivi et d'élimination des déchets (S.O.S.E.D.). Plan local de gestion des déchets. Ressources diverses liées : - à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux activités physiques, - au développement durable (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie...).	Les adaptations proposées sont pertinentes et techniquement envisageables Elles respectent les exigences réglementaires, environnementales et les diverses contraintes. Les adaptations proposées sont transmises à la hiérarchie. Le document est lisible et exploitable.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U22	<b>1 Proposer</b> des adaptations techniques liées au déroulement du chantier.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents internes à l'entreprise. Matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...). Logiciels spécifiques de traçage et de dessin	La variante proposée est pertinente et techniquement envisageable. Les exigences réglementaires et environnementales et les contraintes commerciales sont respectées. Le coût de revient de l'ouvrage n'est pas majoré.
U22	<b>2 Établir</b> un calepinage.	Ressources informatiques (CD ROM, sites Internet, ...). Informations recueillies lors d'une reconnaissance préalable du site.	L'esthétique est respectée. La solution proposée est pertinente.
U22	<b>3 Établir</b> des croquis et schémas à main levée.	Ressources techniques et normatives. Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - C.C.T.G., - C.C.T.P. Plan général de coordination (P.G.C.).	La qualité du dessin, l'échelle utilisée et un repérage légendé des éléments permettent l'exploitation quantitative du calepinage. Toutes les vues utiles sont représentées. Les proportions sont respectées. Les cotes sont cumulées. Les croquis et schémas sont clairement réalisés et exploitables par une tierce personne.
U22	<b>4 Établir</b> des dessins d'exécution cotés.	Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.). Plan d'action qualité (P.A.Q.). Plan d'assurance environnement (P.A.E.). Document unique (D.U.). Schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets (S.O.G.E.D.).	Le dessin respecte les normes de représentation et de cotation. La légende permet le repérage des matériaux. L'échelle permet le détail explicite des points techniques. Le dessin est lisible et exploitable. Les solutions proposées sont conformes aux documents normatifs, aux Avis Techniques, aux fiches techniques ou aux règles de l'art.
U22	<b>5 Rédiger</b> un mode opératoire.	Schéma organisationnel de suivi et d'élimination des déchets (S.O.S.E.D.). Plan local de gestion des déchets.	Le mode opératoire est exploitable et en cohérence avec : - différentes pièces du dossier de définition (P.P.S.P.S., C.C.T.P.), etc. - les documents techniques, - les matériels et personnels à disposition, - le contexte réglementaire lié à l'environnement. Les opérations sont chronologiques et leur liste est exhaustive. Si nécessaire, un support graphique aide à la compréhension. Le document élaboré est exploitable par un membre de l'équipe. La terminologie professionnelle est précise.
U22	<b>6 Établir</b> un relevé.		Tous les éléments utiles à l'étude sont relevés et décrits (environnement, matériaux, cotes, désordres, ...) Le relevé est soigné, utilisable par un tiers et permet une exploitation technique des données recueillies.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U22	<b>1 Extraire</b> les plages d'intervention du ou des lots concernés.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents internes à l'entreprise. Matériel informatique avec accès	L'identification des intervenants est correcte. Le classement correspond à l'ordre de réalisation. Le repérage est correct.
U22	<b>2 Vérifier</b> la chronologie des interventions.	aux technologies modernes de communication (Internet, ...). Logiciels spécifiques. Calendrier général. Plannings. Devis quantitatif et estimatif. Catalogue de temps unitaires.	L'identification des étapes est effectuée sans erreur. Les interventions des autres corps d'état sont prises en compte. Les incohérences sont relevées et signalées. Des adaptations sont proposées.
U22	<b>3 Estimer</b> des temps de réalisation.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - C.C.T.P. (descriptif...) Ressources techniques et normatives. Modes opératoires.	Les temps de réalisation prennent en compte : - les temps unitaires de référence et/ou ceux pratiqués par l'entreprise, - les contraintes de réalisation (priorité des interventions, temps de séchage, ...)
U22	<b>4 Vérifier</b> la compatibilité entre les temps de réalisation et le planning général.	Informations recueillies « in situ ». Relevés de chantier.	Les temps de réalisation sont en adéquation avec ceux définis pour les autres corps d'états. Les incohérences des durées d'activités possibles sont relevées.
U22	<b>5 Planifier</b> une intervention dans une plage définie.		Le planning est cohérent. Les différentes contraintes sont prises en compte. Le planning est traduit graphiquement.
U22	<b>6 Comparer</b> les qualifications nécessaires avec celles à disposition.		La comparaison permet d'affecter judicieusement les tâches. L'adéquation entre la qualification des membres de l'équipe et celle exigée pour la réalisation des tâches est constamment recherchée.
U22	<b>7 Affecter</b> les tâches aux différents membres de l'équipe.		L'affectation des tâches tient compte des qualifications, des individualités et des délais.
U22	<b>8 Consigner</b> sur une fiche la répartition des tâches.		La répartition des tâches est consignée et adaptée. Les fiches sont correctement et régulièrement renseignées.
U22	<b>9 Transformer</b> un crédit d'heures en nombre d'ouvriers-jours.		Le nombre d'ouvriers-jours est calculé.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U22	1 Déterminer la date de livraison.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents internes à l'entreprise.	La date de livraison tient compte des impératifs du chantier et des contraintes du calendrier.
U22	2 Déterminer la date butoir de commande.	Documents de saisie à compléter. Supports de communication classiques (téléphone, télécopie...) et matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...).	La date butoir tient compte des impératifs de réalisation du chantier et des délais de livraison.
U22	3 Choisir les matériaux et produits.	Logiciels spécifiques. Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - C.C.T.P. (descriptif...).	Les matériaux nécessaires sont reconnus et identifiés. Leurs principales caractéristiques sont énoncées. Le choix est approprié et conforme aux exigences des documents du chantier et des documents techniques. La dimension environnementale est prise en compte.
U22	4 Déterminer des quantités de produits, de matériaux.	Calendrier général. Plannings par lots. Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.).	La quantité est calculée avec une tolérance de 5 % par excès et tient compte des contraintes (chutes, pertes, conditionnement, ...)
U22	5 Choisir les conditionnements et les dimensions des matériaux et produits.	Document unique (D.U.). Ressources techniques et normatives.	Les choix sont justifiés et adaptés aux ouvrages à réaliser. La dimension environnementale est prise en compte.
U22	6 Rédiger un bon de commande interne à l'entreprise.	Modes opératoires. Informations recueillies « in situ ». Relevés de chantier. Planning d'approvisionnement. Coordonnées des fournisseurs. Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.).	La rédaction des libellés est cohérente. Le bon de commande est correctement renseigné.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U22	1 <b>Prévoir</b> les matériels d'accès, de levage et de manutention.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents internes à l'entreprise. Parc machines. Moyens humains.	Les matériels nécessaires à la réalisation du chantier sont listés. Les matériels sont adaptés aux contraintes du chantier. Leur disponibilité au sein de l'entreprise et auprès des loueurs éventuels est vérifiée.
U22	2 <b>Choisir et quantifier</b> les matériels.	Documents de suivi à compléter.	Le choix des matériels et des équipements est conforme aux exigences de la réglementation et au contexte du chantier. La quantité est adaptée à l'importance de l'équipe et aux besoins du chantier. La dimension environnementale est prise en compte.
U22	3 <b>Choisir et quantifier</b> les éléments de protection individuels et collectifs.	Supports de communication classiques (téléphone, télécopie...) et matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet, ...). Logiciels spécifiques. Dossier d'architecte relatif au lot étudié :	
U22	4 <b>Choisir</b> les réceptacles destinés au tri et à la collecte des déchets et effluents.	- plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - C.C.T.P. (descriptif...) Calendrier général.	Les choix sont adaptés à la collecte des déchets et respectent la réglementation en vigueur.
U22	5 <b>Vérifier</b> la disponibilité et l'état du matériel dans l'entreprise.	Plannings par lot. Planning d'approvisionnement. Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (P.P.S.P.S.). Schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets (S.O.G.E.D.).	La disponibilité des matériels et des équipements, au sein de l'entreprise, est vérifiée. Les livrets d'entretien sont vérifiés. L'état, la propreté et le fonctionnement sont vérifiés.
U22	6 <b>Vérifier</b> les livrets d'entretien des matériels.	Schéma organisationnel de suivi et d'élimination des déchets (S.O.S.E.D.).	Les livrets sont vérifiés. Les éléments absents ou défectueux sont consignés et signalés.
U22	7 <b>Signaler</b> les éléments absents ou défectueux.	Plan local de gestion des déchets.	Le matériel présentant un risque vis-à-vis de l'environnement est signalé.
U22	8 <b>Déterminer</b> les besoins complémentaires en matériels.	Document unique (D.U.) Ressources techniques et normatives. Informations recueillies « in situ ». Relevés de chantier.	Les besoins complémentaires en matériels et en équipements sont établis. La disponibilité auprès des loueurs est vérifiée.

**CAPACITÉ C3 : METTRE EN ŒUVRE**

**DD5**

**COMPÉTENCE : C3.1 Reconnaître le chantier**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	<b>1 Identifier</b> les points d'alimentation en eau et en électricité.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents de suivi internes à l'entreprise à compléter.	Les points d'alimentation sont correctement repérés et identifiés.
U31	<b>2 Identifier</b> les caractéristiques d'alimentation en eau et en électricité.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans d'architecture et d'exécution des ouvrages, - C.C.T.P. (descriptif...).	Les réseaux et leurs caractéristiques sont correctement identifiés (puissance électrique identifiée, énergies monophasées et triphasées repérées, ...)
U31	<b>3 Vérifier et identifier</b> les réceptacles des déchets.	Plan d'assurance environnementale (PAE).	Les réceptacles à déchets sont correctement repérés et identifiés.
U31	<b>4 Vérifier</b> la présence et la conformité des protections collectives.	Schéma organisationnel de suivi de l'élimination des déchets (SOSED).	La vérification permet l'exécution d'un travail dans des conditions en conformité avec les exigences réglementaires.
U31	<b>5 Établir</b> un relevé des anomalies et le <b>transmettre</b> à la hiérarchie.		Les informations transmises à la hiérarchie sont judicieuses et exploitables.
U31	<b>6 Vérifier</b> l'accès au chantier et le cheminement nécessaire.		Les informations recueillies permettent de préparer les différentes interventions.
U31	<b>7 Signaler</b> les particularités du chantier.		Les particularités signalées (imprévus, aléas) sont pertinentes. Les informations transmises à la hiérarchie sont exploitables et permettent les adaptations nécessaires.

**CAPACITÉ C3 : METTRE EN ŒUVRE**

**COMPÉTENCE : C3.3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.**

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	<b>1 Vérifier</b> l'implantation avant l'intervention.	Tâches définies. Consignes orales ou écrites.	Les vérifications permettent de définir des solutions techniques appropriées.
U32 U33	<b>2 Vérifier</b> les caractéristiques des supports.	Dossier d'architecte relatif à l'ouvrage à réaliser : - plans d'architecture et d'exécution, - C.C.T.P. (descriptif...).	Les anomalies sont relevées et transmises à la hiérarchie.
U32 U33	<b>3 Définir</b> les points de contrôle.	Ressources techniques et normatives : - normes, DTU, - avis techniques,	Les contrôles prévus sont pertinents, définis chronologiquement et visent à satisfaire les performances du bâtiment.
U32 U33	<b>4 Effectuer</b> des contrôles.	- fiches techniques des produits mis en œuvre, - échantillons de référence, - nuanciers, etc. Matériels et appareils de contrôle et de mesure.	Les contrôles sont effectués conformément aux références normatives. Les appareils sont utilisés selon les prescriptions de leur fiche technique.
U32 U33	<b>5 Renseigner</b> des fiches de contrôle qualité.	Notice d'utilisation des matériels et appareils de contrôle. Procédures de contrôle. Fiches de relevé des contrôles.	Les fiches sont correctement renseignées. La fiche constitue un Procès-verbal du contrôle. Elle consigne les résultats et permet la mesure des écarts avec les exigences normatives.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	<b>1 Préparer le matériau.</b>	Tâches définies. Consignes orales ou écrites. Documents de suivi internes à l'entreprise à compléter. Dossier d'architecte relatif à l'ouvrage à réaliser :	La préparation assure une pose dans de bonnes conditions ; les matériaux souples sont déroulés pour mise à température. L'état de surface du matériau est vérifié visuellement avant la pose.
U33	<b>2 Débiter le revêtement.</b>	- plans d'architecture et d'exécution, - C.C.T.P. (descriptif...).	Les lés sont aux dimensions et au raccord. Les chutes sont optimisées.
U32 U33	<b>3 Encoller.</b>	Ressources techniques et normatives (extraits) :	La colle est compatible avec le revêtement.
U33	<b>4 Poser des revêtements souples collés en lés et en dalles :</b> o textiles, o plastiques, o linoléum.	- normes, DTU, - avis techniques, - fiches techniques des produits mis en œuvre, - modes opératoires... Plan d'assurance environnementale (PAE). Schéma organisationnel de suivi de l'élimination des déchets (SOSED). Plan de prévention et de sécurité pour la santé (P.P.S.P.S.). Consignes de sécurité. Document unique (D.U.). Équipements de protection individuelle (E.P.I.) et collectifs. Plans de pose et calepinages. Moyens de protection des biens et des locaux. Produits (colle, mortier-colle, solvant, ...). Revêtements et accessoires (barre de seuil...). Matériels et leur notice de montage et d'utilisation. Outillages.	L'application de la colle est uniforme et régulière (absence de manques et de surcharges). Le grammage, le temps de gommage et le temps de travail sont respectés. La température ambiante du revêtement et du support est respectée. La quantité de surface encollée tient compte du temps de travail. Les surfaces contigües (plinthe, huisserie,...) sont protégées ou nettoyées avec le produit et le matériel adaptés. La quantité déposée correspond à la prescription de la fiche technique (suffisante, mais sans excès). Le plan de calepinage est respecté. Le marouflage est parfait. L'absence de cloques, plis, tâches est constatée. Les raccords des motifs sont respectés. Les joints sont rectilignes, sans retrait ni chevauchement. Le sens de pose est respecté. Les découpes et arasements sont nets, sans trace d'outils sur les surfaces contigües. Les règles de sécurité et de protection sont respectées.

U32	<b>5 Poser</b> des carrelages (pose collée)		<p>Les spécifications du plan de pose et les cotes sont respectées.</p> <p>Les matériels sont utilisés suivant les règles de sécurité.</p> <p>Les pertes sont limitées et les chutes utilisées.</p> <p>Les coupes sont nettes et précises.</p> <p>L'adhérence du revêtement sur le support est efficace.</p> <p>Les exigences normatives sont respectées (niveau, aplomb, planéité, alignement, largeur des joints,...).</p>
U33	<b>6 Poser</b> les parquets flottants.		<p>Les règles de pose sont respectées.</p>
U32	<b>7 Réaliser</b> les joints.		<p>Les joints sont réalisés conformément aux prescriptions des textes qui les régissent, selon le type de revêtement, le classement du local et la situation du support.</p>
U32 U33	<b>8 Ranger</b> les produits, le matériel et trier les déchets.	Réceptacles dédiés aux déchets.	<p>Le rangement assure un réemploi aisé.</p> <p>Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.</p>
U32 U33	<b>9 Nettoyer</b> le matériel, et la zone d'intervention.	Station de nettoyage.	<p>Le protocole de nettoyage des matériels est respecté.</p> <p>La zone d'intervention est laissée propre.</p>

## MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS ASSOCIÉS									
		S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1	1 Décoder et analyser les données de définition	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C2	1 Organiser l'intervention en toute sécurité	X	X	X			X	X	X	X	X
	2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution	X		X		X	X	X	X	X	X
	3 Établir un calendrier prévisionnel	X	X			X	X		X		X
	4 Établir les quantitatifs de matériaux	X				X	X		X		X
	5 Établir les besoins en matériels	X					X	X	X	X	X
C3	1 Reconnaître le chantier	X		X	X		X	X			
	2 Organiser et approvisionner le chantier	X				X	X	X	X	X	X
	3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages	X			X	X	X		X		X
	4 Organiser la zone d'intervention	X					X	X	X	X	
	5 Préparer les supports	X				X	X		X	X	
	6 Réaliser une implantation	X		X		X	X		X	X	
	7 Appliquer des produits, des enduits	X			X		X	X	X	X	X
	8 Poser des revêtements muraux et de sols	X			X		X	X	X	X	X
	9 Construire des cloisons	X			X	X	X	X	X	X	X
	10 Poser des matériaux isolants	X			X		X	X	X	X	X
	11 Réaliser des plafonds suspendus	X			X	X	X	X	X	X	X
	12 Poser des éléments décoratifs et de finition	X						X	X	X	X
	13 Assurer le suivi du chantier	X						X	X		X
	14 Assurer le repli du chantier	X								X	X
C4	1 Animer une petite équipe	X	X	X			X	X	X		X
	2 Communiquer avec les différents partenaires	X	X	X		X					
	3 Rendre compte	X	X	X		X	X	X	X	X	X

**SAVOIRS ASSOCIÉS**

**DD5**

DOMAINES	SAVOIRS	CONNAISSANCES
<p align="center"><b>- 1 -</b></p> <p><b>CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL</b></p>	<p><b>S 0</b></p> <p><b>Enjeux énergétiques et environnementaux</b></p>	<p>S 0.1 Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement.</p> <p>S 0.2 Domaines d'action dans le cadre du développement durable.</p> <p>S 0.3 Dimension économique.</p> <p>S 0.4 Énergies utilisées.</p> <p>S 0.5 Impact environnemental.</p> <p>S 0.6 Fonctionnement thermique du bâti.</p> <p>S 0.7 Réglementation thermique.</p> <p>S 0.8 Implications sur la production du bâti neuf.</p> <p>S 0.9 Implications sur les bâtiments existants.</p>
	<p><b>S 1</b></p> <p><b>Contexte administratif et juridique de l'acte de construire.</b></p>	<p>S 1.1 intervenants.</p> <p>S 1.2 Procédures administratives.</p> <p>S 1.3 Qualifications, garanties et responsabilités.</p>
	<p><b>S 2</b></p> <p><b>Construction et communication technique.</b></p>	<p>S 2.1 Outils, normes et représentation.</p> <p>S 2.2 Dossiers techniques.</p> <p>S 2.3 Croquis cotés - Réalisation graphique.</p> <p>S 2.4 Documents descriptifs et quantitatifs.</p> <p>S 2.5 Expression technique orale.</p>
<p align="center"><b>- 2 -</b></p> <p><b>CONNAISSANCE S SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRE S</b></p>	<p><b>S 3</b></p> <p><b>Confort de l'habitat.</b></p>	<p>S 3.1 - Accessibilité du cadre bâti.</p> <p>S 3.2 - Confort des personnes.</p> <p>S 3.3 - Protection des personnes.</p>
	<p><b>S 4</b></p> <p><b>Approche scientifique et technique des ouvrages.</b></p>	<p>S 4.1 Analyse et étude d'un ouvrage.</p> <p>S 4.2 Mécanique appliquée et résistance des matériaux.</p> <p>S 4.3 Phénomènes physiques et chimiques.</p>
	<p><b>S 5</b></p> <p><b>Technologie de construction.</b></p>	<p>S 5.1 Ouvrages du bâtiment.</p> <p>S 5.2 Matériaux du bâtiment.</p> <p>S 5.3 Ouvrages du secteur professionnel.</p> <p>S 5.4 Notions d'électricité.</p> <p>S 5.5 Histoire des techniques.</p>
<p align="center"><b>- 3 -</b></p> <p><b>RÉALISATION DES OUVRAGES</b></p>	<p><b>S 6</b></p> <p><b>Santé et sécurité au travail.</b></p>	<p>S 6.1 Principes généraux, prévention, connaissance des principaux risques.</p> <p>S 6.2 Conduite à tenir en cas d'accident.</p> <p>S 6.3 Manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail.</p> <p>S 6.4 Protection du poste de travail et son environnement.</p> <p>S 6.5 Risques spécifiques.</p>
	<p><b>S 7</b></p> <p><b>Techniques et procédés de mise en œuvre.</b></p>	<p>S 7.1 Moyens et techniques d'assemblage et de montage.</p> <p>S 7.2 Moyens et techniques de finition.</p> <p>S 7.3 Moyens et techniques de contrôle.</p> <p>S 7.4 Moyens et techniques de manutention, de stockage.</p> <p>S 7.5 Moyens et techniques d'implantation.</p>
	<p><b>S 8</b></p> <p><b>Matériels - Outillages.</b></p>	<p>S 8.1 Matériels de chantier.</p> <p>S 8.2 Outils de portatif.</p> <p>S 8.3 Moyens d'accès.</p>
	<p><b>S 9</b></p> <p><b>Gestion de travaux.</b></p>	<p>S 9.1 Organisation du processus de mise en œuvre sur chantier.</p> <p>S 9.2 Gestion des temps et des délais.</p> <p>S 9.3 Gestion des coûts.</p> <p>S 9.4 Gestion de la qualité.</p> <p>S 9.5 Gestion de la maintenance.</p> <p>S 9.6 Gestion de la sécurité.</p> <p>S 9.7 Gestion de l'environnement et des déchets.</p>